



Sessione di u 10 di lugliu di u 2023 Session du 10 juillet 2023 Decisione Nº 2023-17 Décision N° 2023-17

# Mudificazione di u rigulamentu internu Modification du règlement intérieur

L'an deux mille vingt trois, le 10 juillet, la Chambre des Territoires convoquée le 28 juin 2023 s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

### Etaient présents : Mmes et MM.

ACQUAVIVA Jean Felix, ALBERTINI Don Marc, ALESSANDRINI Anthony, ARRIGHI Fabien, BERLINGHI François, BRUZI Benoît, CECCALDI Attilius, CECCOLI François Xavier, CUCCHI Nicolas, DELPOUX Jean Louis, FRANCESCHI Jean Claude, GERONIMI Pierre Marie, GHIONGA Philippe, GIANNECCHINI Paul Louis, GIANNI Jean Jacques, GIOVANNANGELI Gilles, GIUSEPPI Jean, LECCIA Jean Pierre, LUCIANI Xavier, LUCCIONI Jean Baptiste, MARCELLESI Pierre, MARCHETTI François Marie, MAROSELLI Dominique, MARTINETTI Achille, MATTEI Jean Marc, MAUPERTUIS Marie Antoinette, MONDOLONI Christophe, MORGANTI Jean-Toussaint, MORTINI Lionel, ORSONI Marie France, ORSUCCI Jean Charles, PADOVANI Marie Hélène, PASQUALACCI Jean Marie, PERENEY Jean, ROCCA Antoine, ROCCHI Ange Toussaint, SANGUINETTI Patrick, SAVELLI Pierre, TERRIGHI Charlotte, TIBERI Francois

#### Etaient absents et excusés : MM.

BERTOLOZZI Paul Antoine, POZZO DI BORGO Louis, SBRAGGIA Stéphane

- **VU** La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017.
- **VU** L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse.
- **VU** La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.
- **VU** Le décret n°2022-1663 du 26 décembre 2022 relatif aux modalités de désignation des membres de la chambre des territoires de Corse.
- **VU** L'arrêté n°R20-2023-06-19-00001 du 19 juin 2023 fixant la liste des membres de la Chambre des territoires.
- **VU** Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2023-17, relatif à la modification du règlement intérieur.

## LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

## À l'unanimité des membres présents

**DONNE ACTE** au Président de la présentation du règlement intérieur modifié.

**PREND ACTE** que ce règlement (et plus précisément ses articles 2, 4.2 et 5.1.1.) intègre a minima les modifications liées à la mise en conformité avec la nouvelle composition de la Chambre des territoires.

**PREND ACTE** également que ce document est transitoire, afin de permettre le fonctionnement de l'institution et qu'il sera réexaminé au sein du Bureau et présenté pour adoption à l'occasion d'une prochaine session plénière.

Le Président de la Chambre des Territoires

Gilles Simeoni